deux pays. On commence à se demander quelle position son parti prend.

• (1430)

Le ministre du Revenu de l'Ontario a dit qu'il ne s'oppose pas aux investissements étrangers dans sa province. Le premier ministre néo-démocrate du Manitoba a indiqué que sa province accepterait volontiers des fonds pour assurer son expansion. Le député de York-Simcoe donne l'impression par ses remarques que tous les investissements étrangers sont mauvais, du moins c'est certainement ce qu'il laisse entendre dans le début de son argument. Puis à mesure qu'il parle un peu plus, ce n'est plus aussi sûr qu'il les considère comme désavantageux à ce point. Il semble donc pencher dans les deux sens, ce qui facilite les choses lorsque vous avez à vous adresser à deux genres différents d'auditeurs.

Comme je me suis opposé à l'amendement du député en comité et que je me propose de m'y opposer encore ici, je devrai répéter les raisons que j'ai de le faire. A première vue, l'amendement semble recommandable. Mais le député n'a malheureusement pas réfléchi aux conséquences qui s'ensuivraient. Je crois que les répercussions se feraient sentir dans deux domaines: d'abord, sur les grandes sociétés établies dans de petites localités, domaine que le député semblait vouloir oublier; ensuite, sur les entreprises ou sociétés secondaires qui sont tributaires des grandes sociétés pour leur marché d'exportation.

Je peux très bien concevoir le cas où une grande société, ayant demandé de l'aide aux banques par les voies normales et s'étant révélée incapable d'obtenir un prêt, s'adresse à la Banque de développement industriel (ou à celle-ci une fois qu'elle sera institutée), à la condition expresse que les fonds demandés servent à l'expansion. La société pourra alors créer plus d'emplois pour les Canadiens et acheter davantage des sociétés et petites entreprises canadiennes que le député, je crois, cherche à favoriser tout particulièrement. Cependant, je pense que sa motion, telle qu'elle est formulée, aura un effet contraire. Le député dit que le fait qu'une grande société étrangère pourra ne pas obtenir de prêt n'aura pas beaucoup d'importance dans certaines régions.

M. Dick: Madame l'Orateur, le député aurait-il l'obligeance d'indiquer quels sont les mots qu'il aimerait changer. Le libellé ne lui semble pas tout à fait juste, nous dit-il. Peut-être pourrait-il nous dire comment l'améliorer.

M. Cullen: En le supprimant tout à fait.

M. Dick: Le député ne sait tout simplement pas de quoi il parle.

M. Cullen: Je sais exactement de quoi je parle. Le député prétend que les sociétés contrôlées par des étrangers ne devraient pas avoir accès à la Banque d'expansion industrielle.

M. Dick: Ce n'est pas du tout ce que dit l'amendement. Il parle de propriété étrangère. Il y a une différence entre propriété et contrôle, du moins si vous y connaissez quelque chose.

Banque fédérale de développement-Loi

M. Cullen: Qu'il s'agisse de propriété ou de contrôle étrangers, le député ferme complètement la porte aux petites sociétés canadiennes qui peuvent être tributaires des grandes sociétés pour trouver un débouché pour leurs produits, ou trouver des emplois pour des Canadiens, par suite de l'expansion découlant d'une capitalisation accrue réalisée sous forme de prêt. Je connais personnellement le cas d'une grande société dans une petite ville, qui assume entre un tiers et la moitié des charges fiscales de cette ville, sous forme d'impôts fonciers et de taxes commerciales. Cette situation a de profondes répercussions sur la ville. La société a récemment demandé un prêt, et je suis ravi de pouvoir dire qu'elle a pu l'obtenir. En conséquence, elle a non seulement garanti les emplois qu'elle avait déjà créés, mais elle a étendu ses activités et ainsi créé de nouveaux emplois. Si, comme le propose le député, nous proposons de supprimer cette souplesse de la loi, il n'y aura plus de possibilité de consolidation, d'expansion et de création d'emplois comme ce fur le cas à cette occasion.

Je pense que l'idée du député est tout à fait valable, mais les témoins qui ont comparu devant le comité ont très clairement montré que le nombre de sociétés non canadiennes, ou non gérées par des Canadiens, qui profitent de ces fonds était insignifiant, et n'atteignait même pas 1 p. 100 d'après leurs vérifications. Le chiffre était tellement insignifiant qu'un employé qui travaillait depuis des années pour la Banque d'expansion industrielle a déclaré que les sommes qui allaient à des sociétés étrangères, ou comme le dirait mon ami, à des sociétés appartenant à des étrangers, étaient négligeables. Je pense qu'en supprimant cette souplesse sous prétexte qu'il peut exister une forme de bénéfices cachés, le député nuit aux gens qu'il s'efforce, je le crois, sincèrement d'aider, par sa motion. C'est pourquoi je voterai contre l'amendement.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Madame le président, le bill C-14, visant à l'établissement au Canada de la Banque fédérale de développement, ayant premièrement pour objet de remplacer la Banque d'expansion industrielle, a suscité le débat auquel nous participons présentement.

Certains députés craignent que cette banque serve, comme dans certains cas cela s'est produit en ce qui a trait à la Banque d'expansion industrielle, à financer les compagnies étrangères.

Or, la Banque fédérale de développement devrait nécessairement être d'abord accessible à notre petite industrie. Récemment, un citoyen de ma circonscription demandait à la Banque d'expansion industrielle un crédit de l'ordre de \$275,000. Le ministre a répondu que la Banque ne prête pas plus de \$200,000.

Or, si celle-ci a des pouvoirs limités, des industries de \$200,000, de \$400,000 ou d'un demi-million de dollars qui ne sont pas des industries tellement considérables, consulteront la Banque fédérale de développement qui pourra les aider en prenant les précautions voulues pour empêcher, comme on le disait hier, les conflits d'intérêts.

Des députés ou des gens près du ministre pourraient emprunter. Le projet de loi à l'étude doit viser à aider toute l'industrie canadienne.